



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION AVEC BL-EDUCATION
POUR L'ORGANISATION DE STAGES PENDANT
LES VACANCES SCOLAIRES**

**DÉCISION N° DM-23-366
EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE en qualité d'adjoint au Maire ;

CONSIDERANT la volonté de la Ville de proposer des stages aux jeunes vincennois durant les vacances scolaires ;

CONSIDÉRANT la proposition de BL-EDUCATION, dont le siège social est situé au 20 rue de Toul, 93200 SAINT-DENIS, représentée par M. Lionel LADA agissant et ayant les pouvoirs nécessaires en tant que Président, d'organiser des stages durant l'année scolaire 2023-2024 ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec BL-EDUCATION, dont le siège social est situé au 20 rue de Toul, 93200 SAINT-DENIS, représentée par M. Lionel LADA agissant et ayant les pouvoirs nécessaires en tant que Président, fixant les modalités d'organisation de dix stages pour l'année scolaire 2023-2024 pour un montant 7 531,80 € ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du sport

Signé

Régis TOURNE

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20230929-lmc1H11230H1-AR Date de réception en Préfecture : 29/09/2023 Date de Publication : 29/09/2023
--